

## Les affaires de règlement des différends sont plus nombreuses à l'OMC

Saisi de sept demandes d'établissement de groupes spéciaux, nombre record, l'Organe de règlement des différends (ORD) est convenu le 16 octobre d'établir trois groupes spéciaux chargés d'examiner, respectivement, les taxes appliquées par la Corée aux boissons alcooliques, la protection conférée par un brevet pour les produits pharmaceutiques et les produits pour l'agriculture en Inde, et les mesures prises par l'Argentine visant les textiles et les vêtements. Le nombre des groupes spéciaux en activité est donc passé à 12, et pourrait même être porté à 15 au mois de novembre, lorsque l'ORD réexaminera trois nouvelles demandes d'établissement de groupes spéciaux présentées à la réunion d'octobre.

### *Taxes sur les alcools*

Les allégations de traitement fiscal discriminatoire visant les boissons alcooliques importées ont occupé une grande place à la réunion de l'ORD.

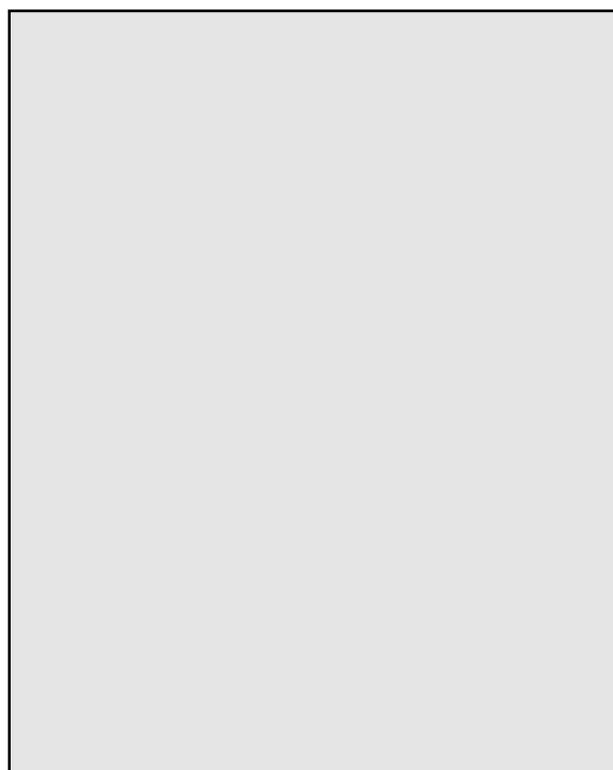
Les Communautés européennes ont réitéré leur demande d'établissement d'un groupe spécial pour examiner le traitement discriminatoire, selon elles, qu'appliquait la Corée aux importations de boissons alcooliques, les consultations n'ayant donné aucun résultat. Les CE ont déclaré que cette question était une cause de friction dans les relations commerciales depuis longtemps, et elles ont souligné l'intérêt majeur qu'elles avaient dans l'exportation des produits en question. Dans leur demande, les CE ont affirmé que la Corée, en accordant un traitement fiscal préférentiel à une boisson locale, le soju, par le biais de la Loi relative à la taxe sur les alcools et de la Loi relative à la taxe scolaire, avait agi de manière incompatible avec une disposition du GATT (article III:2) sur l'égalité de traitement en matière fiscale entre les produits nationaux et les marchandises importées.

Les Etats-Unis ont également réitéré leur demande d'établissement d'un groupe spécial sur les taxes imposées par la Corée, en donnant des exemples où la taxation de certains produits des Etats-Unis était quatre fois plus élevée que celle du soju. Les Etats-Unis ont proposé qu'un seul groupe spécial soit établi pour examiner les deux plaintes.

La Corée a estimé que les taxes appliquées étaient conformes aux règles de l'OMC mais a accepté la proposition d'établir un seul groupe spécial.

L'ORD a établi un groupe spécial unique chargé d'examiner la plainte des CE et celle des Etats-Unis. Le Canada et le Mexique ont réservé leurs droits en qualité de tierces parties dans la procédure des groupes spéciaux.

Les CE ont demandé l'établissement d'un groupe spécial pour examiner leur plainte visant le traitement fiscal préférentiel que le Chili appliquerait au pisco, boisson locale, par le biais de la taxe spéciale sur les ventes d'alcool, en violation de l'article III:2 du GATT. Selon les Communautés, cette question avait fait l'objet de longues discussions, auxquelles avaient participé d'autres membres, au cours des dix dernières années. Les CE ont dit que le Chili appliquait une taxe de 25 pour cent au



pisco, alors que les taux appliqués à la vodka et au whisky étaient de 30 et 70 pour cent, respectivement. Elles ont ajouté que, depuis l'introduction de ces taxes en 1974, le pisco avait vu sa part de marché passer à 80 pour cent.

Les Etats-Unis ont dit qu'ils étaient préoccupés eux aussi par les taxes appliquées par le Chili et qu'ils avaient pris part aux consultations mentionnées par les CE. Ils ont indiqué que la législation en cours d'examen au Chili en vue de modifier cette mesure ne calmait pas leurs inquiétudes et qu'ils étudiaient la

## *Groupes spéciaux*

(Suite de la page 1)

majeurs du taux de taxation des alcools à titre de première mesure pour mettre en œuvre ces recommandations: les taxes sur le whisky et le brandy ont été abaissées d'environ 44 pour cent, tandis que les taxes sur le shochu A et B ont été relevées de 30 et 48 pour cent, respectivement.

Les Etats-Unis et le Canada, coplaignants avec les CE, ont instamment prié le Japon de mettre en œuvre les recommandations de l'ORD dans le délai de 15 mois déterminé par un arbitre de l'OMC.

### *Etablissement de deux autres groupes spéciaux*

Les CE ont réitéré leur demande d'établissement de groupes spéciaux pour examiner leurs plaintes concernant premièrement, la protection conférée en Inde par un brevet pour les produits pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture et deuxièmement, les mesures prises par l'Argentine visant les textiles et les vêtements. Elles ont déclaré qu'il leur fallait faire valoir leurs droits en tant que plaignant dans ces deux affaires.

L'Inde a déclaré que la mesure incriminée avait fait l'objet d'un rapport de groupe spécial (concernant une plainte des Etats-Unis), et qu'elle avait fait appel des constatations. Elle s'est dite préoccupée par le fait que le recours répété aux procédures de groupes spéciaux allait grever les ressources des petites délégations. L'Inde a accepté l'établissement d'un groupe spécial, ajoutant qu'elle demanderait à cet organe si un membre pouvait solliciter le réexamen d'une question sur laquelle un groupe spécial avait déjà statué.

L'Argentine a dit qu'elle n'avait pas d'objection à la demande d'établissement d'un groupe spécial présentée par les CE, notant que les Communautés avaient supprimé la men-

# Les signataires mettent fin aux accords plurilatéraux de l'OMC sur la viande et les produits laitiers

**P**ar souci d'économie et d'efficacité, le Conseil international de la viande et le Conseil international des produits laitiers ont décidé, le 30 septembre, de mettre fin à l'Accord international de l'OMC sur la viande bovine et à l'Accord international de l'OMC sur le secteur laitier à la fin 1997.

Les Parties aux deux accords plurilatéraux ont indiqué que, compte tenu de l'établissement du Comité de l'agriculture (voir ci-dessous) et du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC, qui étaient chargés des questions liées à la politique commerciale visant les produits agricoles, notamment la viande et les produits laitiers, elles doutaient que les Accords sur la viande et les produits laitiers soient encore utiles.

Pour cette raison, et considérant «les contraintes sur le plan des ressources auxquelles doivent faire face les gouvernements ainsi que le Secrétariat», les Parties ont décidé de demander à la Conférence ministérielle de l'OMC de supprimer les deux accords de la Liste des accords plurilatéraux annexés à l'Accord sur l'OMC.

Deux autres accords plurilatéraux sont annexés à l'Accord sur l'OMC: l'Accord sur les marchés publics et l'Accord sur le commerce des aéronefs civils.

L'Arrangement relatif à la viande bovine et l'Arrangement international relatif au secteur laitier sont entrés en vigueur le 1er janvier 1980, après les Négociations du Tokyo Round, leur objectif étant d'accroître et de libéraliser le commerce mondial dans leurs secteurs respectifs. Les deux accords plurilatéraux – dénommés ensuite Accord international sur la

Exploitation laitière: Les Membres signataires de deux accords plurilatéraux sont convenus que les politiques commerciales visant la viande et les produits laitiers pouvaient être examinées dans le cadre du Comité de l'agriculture et du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC. (Photo BIT)

viande bovine et Accord international sur le secteur laitier – ont été annexés à l'Accord sur l'OMC. ○

## *Agriculture: encore des questions sur la mise en œuvre*

Le Comité de l'agriculture de l'OMC, qui se réunissait pour la troisième fois cette année les 25 et 26 septembre 1997, a examiné plus de 100 questions portant sur la manière dont l'Accord sur l'agriculture est appliqué.

De nombreuses questions portaient sur les derniers renseignements en date communiqués à l'OMC par différents

### Ouverture de la phase des négociations sur les règles d'origine

Le Comité des règles d'origine a engagé des consultations bilatérales et plurilatérales pour régler les questions non résolues qui lui ont été renvoyées récemment pour décision par le Comité technique des règles d'origine basé à Bruxelles. Le 3 octobre, le Comité des règles d'origine a adopté 86 règles concernant des produits spécifiques et la Présidente, M<sup>me</sup> Lourdes Berrig (Philippines), a noté que les consultations avaient abouti aux premiers résultats ci-après:

- » Accord complet sur l'octroi du statut de pays d'origine pour l'assemblage de pelleteries à partir de morceaux, déchets et chutes ou autres parties non assemblées de pelleteries.
- » Accord préliminaire sur l'octroi du statut de pays d'origine pour: la transformation de minerais de molybdène en concentrés (lubrifiant); la transformation de minerais en concentrés de métaux, y compris par calcination ou par grillage; la production de briquettes, boulets et combustibles solides similaires à partir de la houille; et la fabrication de coke de brai à partir de coke de brai de houille ou d'autres goudrons minéraux.

Le Comité est convenu d'examiner au mois de novembre les règles d'origine concernant les textiles, le bois et le papier, les chaussures, les produits céramiques, le verre, les pierres et métaux précieux, les instruments de musique, le fer et l'acier, les produits chimiques, les produits minéraux, le cuir et l'horlogerie.

### Commerce et investissement

La deuxième réunion du Groupe de travail des liens entre commerce et investissement, qui s'est tenue les 6 et 7 octobre, l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI, la CNUCED et l'ONUDI ont présenté des exposés d'où il ressortait d'une manière générale que l'investissement étranger direct (IED) favorise la croissance économique et le développement. Le Japon, Hong Kong (Chine) et la Pologne ont présenté des documents non officiels faisant état de l'effet positif des investissements sur le commerce.

Le Secrétariat de l'OMC a présenté un document passant en revue les thèses ayant cours actuellement sur les liens économiques entre commerce et investissement. Il en ressort que l'investissement étranger direct améliore les résultats à l'exportation ainsi que la compétitivité des pays en développement. De nombreuses délégations ont mis en relief une autre observation importante faite dans ce document, à savoir que l'investissement étranger direct s'inscrivant dans le contexte d'une politique d'ouverture commerciale contribue davantage à l'efficacité économique que l'investissement étranger direct induit par des mesures inspirées d'une politique commerciale protectionniste.

Le Canada ayant proposé une étude des questions faisant l'objet des accords bilatéraux, régionaux et plurilatéraux existants en matière d'investissement pour commencer à identifier les éventuelles lacunes des règles actuelles de l'OMC touchant l'investissement, le Groupe de travail est convenu de demander au Secrétariat de présenter un examen récapitulatif des accords en question.

### Liste des noms de vin protégés

Le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) a pris les premières mesures en vue d'instaurer un éventuel système OMC d'enregistrement des noms géographiques servant à identifier les vins et peut-être aussi les spiritueux. Le 19 septembre, il est convenu que le Secrétariat de l'OMC réunirait des renseignements sur les systèmes internationaux existants en matière de notification et d'enregistrement des indications géographiques utilisées pour les vins et les spiritueux.

Le Conseil a également examiné les programmes d'assistance technique et financière que les pays développés et les

organisations internationales offrent aux pays en développement pour les aider à mettre en œuvre l'Accord.

### Marchandises: Dérogation pour la Hongrie

Le Conseil des marchandises est convenu, le 6 octobre, de recommander au Conseil général d'accorder une dérogation jusqu'à la fin de l'année 2001 concernant les subventions agricoles accordées par la Hongrie, sous réserve que les consultations engagées par cette dernière avec l'Égypte aboutissent. Cette dérogation était le résultat des consultations menées avec succès par la Hongrie dans le cadre du règlement des différends avec l'Argentine, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande. La Hongrie avait affirmé que les mesures incriminées ont été omises par erreur dans sa liste issue du Cycle d'Uruguay.

*Renato Ruggiero*

## *Inventer les rentes commerciales de l'avenir*

On trouvera ci-dessous des extraits du discours prononcé par M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'OMC, à la Conférence internationale sur la production industrielle, le 29 septembre, à San Francisco.

'OMC va et doit jouer un rôle de premier plan dans ce monde interconnecté. Il existe un lien évident et indivisible entre la dynamique du progrès technologique à notre époque et celle de la libéralisation de l'économie mondiale et il appartient à l'OMC, dans le cadre de son futur programme de travail, de préserver ce lien. Il existe aussi une relation évidente entre l'approfondissement de l'intégration économique et technologique et la nécessité d'avoir des règles globales pour gérer notre interdépendance, règles que seul le système commercial multilatéral peut offrir. Permettez-moi maintenant de présenter brièvement de quelle manière le système de l'OMC montre la voie.

Gérer la frontière technologique. En premier lieu, il y a les progrès réalisés dans la libéralisation des nouveaux secteurs de

*OEPC: Chili*

### **Des résultats économiques remarquables grâce à la libéralisation des échanges**

L'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) a achevé son deuxième examen des politiques commerciales du Chili les 23 et 24 septembre 1997. Voici quelques extraits des observations finales de la Présidente:

es Membres ont félicité le Chili des résultats macro-économiques remarquables qu'il a enregistrés depuis 1990,

OEPC: Mexique

## Explorer les voies multilatérales et régionales pour ouvrir des marchés

L'Organe d'examen des politiques commerciales a procédé au deuxième examen des politiques commerciales du Mexique les 7 et 8 octobre. Voici des extraits des remarques récapitulatives de la Présidente:

Les Membres ont fait l'éloge du rôle actif et positif joué par le Mexique à l'OMC. Ils ont également relevé que le Mexique était partie à un nombre croissant d'accords commerciaux régionaux, et ont souligné en particulier que les réformes de la politique commerciale du Mexique étaient dues pour beaucoup à l'ALENA. Des préoccupations ont été exprimées touchant le fait que le Mexique restait fortement tributaire du marché des Etats-Unis, touchant l'écart qui se creusait entre les taux préférentiels et les taux de droit NPF ainsi qu'au sujet des répercussions sur les pays tiers des règles d'évaluation en douane et des règles d'origine de l'ALENA.

Le représentant du Mexique a répondu que son appartenance à l'OMC, notamment au mécanisme de règlement des différends, était à la base de la politique commerciale du Mexique. Sa qualité de Membre de l'OMC avait également joué un rôle décisif dans la manière dont le Mexique avait affronté la crise financière, laquelle avait eu des répercussions favorables sur les anticipations des milieux d'affaires et des milieux financiers et avait renforcé la confiance dans l'avenir du Mexique. Il y avait entre les Etats-Unis et le Mexique des liens denses et complexes; l'ALENA a établi la coopération nord-américaine sur une base juridique permanente, qui allait au-delà des engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Compte tenu de la lenteur des améliorations apportées au système multilatéral, le Mexique continuait à explorer la voie du régionalisme pour parvenir à une plus grande libéralisation. Il allait se tourner vers l'Union européenne, Israël et le mécanisme de coopération Asie-Pacifique à la recherche d'une telle coopération.

Le représentant du Mexique a souligné que les autres Membres de l'OMC pouvaient bénéficier de nombreux avantages offerts par l'ALENA sur une base NPF, notamment dans le domaine des services autres que les services financiers. Le Mexique avait éliminé récemment aussi les droits NPF sur quelques 1 200 lignes tarifaires concernant les intrants et les machines. Depuis 1995, les importations en provenance de partenaires hors zones de libre-échange faisaient preuve d'un grand dynamisme, et ont connu une croissance très rapide au cours du premier semestre de 1997.

Les Membres ont exprimé leur satisfaction devant les réductions tarifaires autonomes décidées par le Mexique ainsi que le recul des autres restrictions depuis les années 80. En revanche, des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'écart entre les taux consolidés «plafonds» et les niveaux de droits appliqués, problème mis en évidence par le relèvement des droits appliqués sur les textiles, les vêtements et les chaussures en 1995.

Plusieurs Membres se sont inquiétés du fait que le Mexique appliquait une méthode d'évaluation en douane sur une base f.a.b. à ses partenaires de l'ALENA et sur une base c.a.f. à ses autres partenaires.

Certains Membres ont noté que le Mexique faisait un usage intensif des mesures antidumping, ce qui à leurs yeux, était un facteur d'incertitude accrue pour les opérateurs économiques, tout en affaiblissant l'effet des réformes.

Les Membres ont reconnu l'importance économique considérable de l'activité de production ou de transformation sous douane pour l'exportation (maquiladora), mais certains ont souligné la nécessité d'intégrer davantage cette activité dans l'économie intérieure. Plusieurs Membres ont demandé des précisions sur la suppression progressive de ce régime d'ici à l'an 2001, prévue dans le cadre de l'ALENA. Ils ont demandé ce que le Mexique envisageait de faire pour libéraliser davantage les conditions du commerce et de l'investissement dans les services et ont salué le rôle actif que jouait le Mexique dans les négociations en cours.

Dans sa réponse, le représentant du Mexique a souligné que la libéralisation du commerce mexicain, notamment les élimina-

tions récentes de droits de douane, était en grande partie le résultat de mesures autonomes dont bénéficiaient tous les partenaires commerciaux du Mexique. L'écart entre les taux appliqués et les taux consolidés était dû à cette libéralisation ainsi qu'à la tarification effectuée dans l'agriculture. Le Mexique était prêt à négocier sur des niveaux consolidés dans le cadre d'un nouveau cycle de négociations multilatérales. Il convenait de noter que le relèvement des

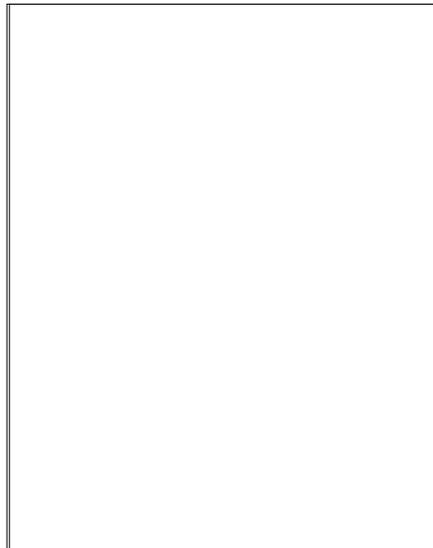
droits sur les textiles, les vêtements et les articles en cuir intervenu récemment restait dans les limites des niveaux consolidés. La différence entre l'évaluation en douane sur une base f.a.b. appliquée aux échanges avec les membres de l'ALENA et l'évaluation sur la base c.a.f. appliquée aux autres échanges serait insignifiante et temporaire, compte tenu de la proximité géographique et de la part importante que le commerce en franchise de droit représentait au point qu'il finirait par englober tous les échanges effectués dans le cadre de l'ALENA. Le représentant du Mexique a noté que l'ouverture de procédures antidumping dépendait des demandes. Le nouveau projet de loi, qui n'avait pas encore été adopté par le Congrès, visait à harmoniser les textes de la législation mexicaine avec les règles de l'OMC, lesquelles avaient rang de Loi suprême au Mexique.

Le représentant du Mexique a également donné des précisions sur le fonctionnement de diverses mesures sectorielles. Il a précisé que le régime de la production ou transformation sous douane (maquiladora) serait modifié à compter du 1er janvier 2001 sous l'effet des engagements pris dans le cadre de l'ALENA, de manière que le régime tarifaire appliqué aux intrants soit le même pour les marchandises vendues sur le marché intérieur et pour les exportations à destination des autres partenaires de l'ALENA. Les droits NPF continueraient d'être acquittés sur les importations en provenance de partenaires commerciaux non-membres de l'ALENA.

Le représentant du Mexique a noté que l'ouverture du marché et la déréglementation avaient amélioré l'offre dans le secteur des services ainsi que la compétitivité de ce secteur ces dernières années. Les engagements pris par le Mexique dans le cadre de l'OMC étaient importants et ambitieux.

\* \* \* \*

Dans l'ensemble, les Membres ont félicité le Mexique d'avoir poursuivi son programme de libéralisation du commerce et de réforme économique, en dépit des difficultés auxquelles il avait été confronté ces dernières années. La politique d'ouverture du Mexique avait contribué à la reprise après la récession de 1995. Toutefois, des préoccupations ont été exprimées pendant la discussion sur certains points, notamment: le dosage entre régionalisme et multilatéralisme, le recours aux mesures antidumping, les politiques en matière de marchés publics, l'application des normes et les politiques sectorielles menées dans l'agriculture, le secteur manufacturier et les services. Les Membres ont encouragé le Mexique à continuer à participer de manière positive aux travaux de l'OMC. ○



Travailler dans une carrière de marbre: Le Mexique a déclaré que son appartenance à l'OMC avait renforcé la confiance dans l'avenir de son économie et avait été déterminante pour faire face à la crise financière de 1995. (Photo BIT)

### L'OMC et la CNUCED obtiennent le concours des ONG

Comment les gouvernements et les organisations internationales peuvent-ils le mieux aider les pays les moins avancés à améliorer leurs performances commerciales? Telle est la question que M. Anwarul Hoda, Directeur général adjoint de l'OMC, a posée à 35 organisations non gouvernementales (ONG) en ouvrant, le 25 septembre à Genève, un colloque organisé conjointement par l'OMC et la CNUCED sur les problèmes liés au commerce dans les pays les moins avancés. Il a mis les participants au défi de mettre à profit leurs nombreuses années d'expérience sur le terrain, dans les pays les moins avancés, pour faire des propositions intéressantes à l'intention de la Réunion de haut niveau sur les PMA organisée par l'OMC les 27 et 28 octobre.

Les participants, qui représentaient des ONG spécialistes du développement international, des ONG originaires des PMA ainsi que des organisations industrielles et commerciales ont élaboré, à l'issue du colloque, un ensemble de conclusions destinées à être transmises à la Réunion de haut niveau. Ce colloque de deux jours, le premier de ce type à déboucher sur une grande conférence de l'OMC, était centré sur deux thèmes

Le Colloque sur le commerce des pays les moins avancés organisé conjointement par l'OMC et la CNUCED était présidé par M. Peter Madden, représentant Christian Aid (Royaume-Uni), et par M

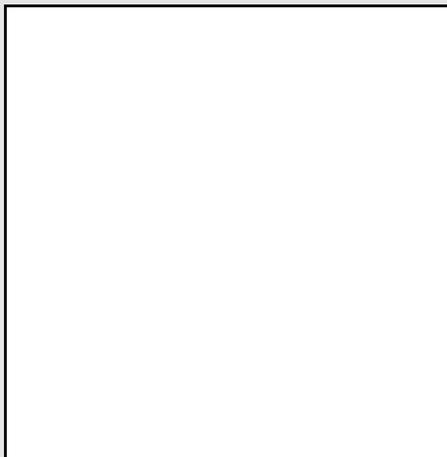
#### Logo de l'OMC

(Suite de la page 1)

«L'adoption d'un logo officiel par l'Organisation mondiale du commerce est une nouvelle étape de l'établissement de cette institution unique en son genre sur une base solide et durable. Ce symbole est la représentation visuelle d'une organisation dynamique qui a un rôle vital à jouer pour assurer l'expansion continue et ordonnée du commerce à l'échelle mondiale», a dit M. Ruggiero.

Le dessin est adapté du logo que le gouvernement singapourien a initialement fait établir pour la première Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Singapour en décembre 1996. En avril 1997, le Conseil général de l'OMC a accepté l'offre de Singapour de transférer à l'OMC le logo et le droit d'auteur y afférent.

La version initiale du logo a été créée par Su Yeang Design, une société d'arts graphiques à Singapour, et a été choisie parmi 200 projets lors d'un concours organisé par le gouvernement singapourien. D'après Mme Su Yeang, «l'image du globe est suggérée par les six arcs qui symbolisent le commerce mondial dans le cadre duquel les Etats Membres se réunissent pour forger des alliances stratégiques. Il s'en dégage une impression générale de dynamisme et d'optimisme car les lignes s'intègrent en un tourbillon qui représente l'esprit d'unité dans lequel l'OMC œuvre en faveur d'un commerce ouvert et équitable». ○



#### FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.  
Centre William Rappard, 154 rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse  
Tél.: 739 5111, Fax: 739 5458  
Site Web: <http://www.wto.org>

ISSN 0256-0127





# Chile's main trading partners, 1995

## Exports

